

LETTRE ORANGE SANGUINE
D'INFORMATIONPassons au
VERT
ENSEMBLE

Prime forfait mobilité durable

Pour les personnes se rendant au travail à **vélo**, la campagne sera réalisée en même temps que celle de la **prime annuelle de transport**. Le service RH doit prochainement participer à une réunion avec le national afin de clarifier l'ensemble des **modalités**. Vos élus **CFDT** suivent le dossier pour vous tenir informés.

À l'issue de cette réunion, une **communication** sera diffusée par la RH à l'ensemble des salariés de **GEST** pour expliquer la procédure à suivre. Nous savons déjà que la prime sera certainement versée au mois de **juin**, en même temps que la prime de transport, pour les salariés répondant à tous les critères.

Vous trouverez en pièce jointe l'**avenant n°1** relatif aux frais de transport : **EFS - Forfait Mobilité Durable**.

Info flash

Vous pourrez retrouver l'info flash de la dernière réunion qui s'est déroulée le **5 février**, en copie de ce mail.

Il **synthétise** les échanges que nous avons eu avec la **direction** sur des sujets qui concernent votre **quotidien professionnel**. N'hésitez pas à le consulter pour rester **informés** des avancées et des points en discussion.





Actualités régionales

Entretien de carrière

Les changements légaux pour les entretiens de carrières.

Le nouveau régime d'entretien de parcours professionnel est entré en vigueur le 26 octobre 2025, au lendemain de la publication au JO de la Loi Seniors.



Tableau comparatif

AVANT (jusqu'en septembre 2026)		APRES (dès octobre 2026)
Au bout de 2 ans	PREMIER ENTRETIEN	Dès la 1ère année d'embauche (EPP1: Entretien parcours professionnel)
1 tous les 2 ans	ENTRETIEN	Tous les 4 ans (EPP 2)
Au bout de 6 ans	BILAN RECAPITULATIF	Au bout de 8 ans (BPP : Bilan parcours professionnel)
- suivi des formations - Entretien lié aux retours d'absence obligatoire - Peu de différenciation selon les profils	OBJECTIF	- projection de parcours - Entretien de reprise conditionné. Si le salarié a déjà eu un entretien dans les 12 derniers mois. L'employeur n'est pas tenu de le reconvoquer.

2 entretiens dédiés :

- 1 entretien mi-carrière à 45 ans avec une visite médicale et l'entretien doit avoir lieu dans les deux mois après cette visite (obligation légale).
- 1 entretien fin de carrière avant 60 ans pour anticiper le départ en retraite.

En cas de manquement, l'employeur doit verser un abondement correctif de 3 000 euros sur le CPF du salarié + risque juridique (6000€ d'amende).



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRÉ ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Tour des sites

La CFDT, syndicat proche du terrain et attentif à vos conditions de travail, poursuivra en 2026 son tour des sites de GEST.

Pour ce début d'année 2026, vous trouverez ci-joint le tableau indiquant les dates ainsi que les sites concernés. D'autres dates suivront.

Nous n'oublierons personne : chaque site sera visité.

En attendant, n'oubliez pas que nous rencontrons la direction **chaque mois**. Vous pouvez nous contacter à tout moment pour nous faire part de vos **problématiques** afin que nous puissions les **relayer**.

Site	Date
Spielmann	Jeudi 12 mars
Mulhouse	Jeudi 9 avril
Colmar	Lundi 13 avril
Hautepierre	Jeudi 30 avril

CSSCT

La **commission SSCT**, composée majoritairement de vos élus **CFDT**, sera présente sur le site de **Troyes** le **27 mars 2026**.

À cette occasion, nous serons pleinement **mobilisés pour être à vos côtés**, à votre écoute et **attentifs à vos conditions de travail**, à votre **santé** et à votre **sécurité**. N'hésitez pas à venir **échanger avec nous** : vos remarques, vos difficultés et vos propositions sont essentielles pour nous permettre d'agir concrètement et de défendre vos droits.

La **CFDT** s'engage à être présente sur le terrain, proche des salariés, et déterminée à faire remonter et traiter vos préoccupations.



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

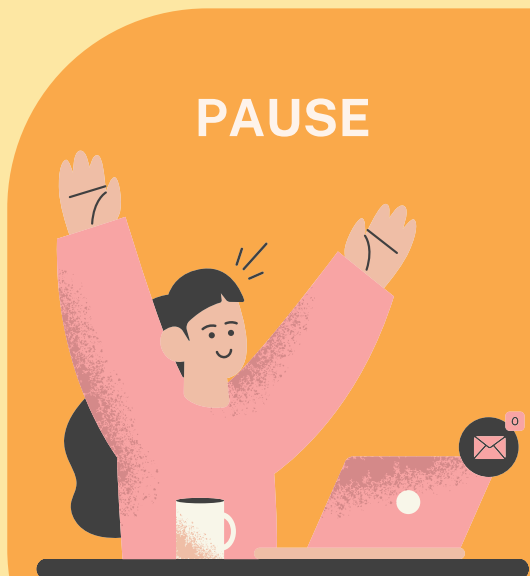
LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Rappel de vos droits

Différence entre pause et coupure repas

PAUSE



01. EXEMPLE

6h50-14h11

02. TEMPS DE TRAVAIL

- Journée continue
- Sur le temps de travail
- Reste à disposition de l'employeur

03. AVANTAGE RESTAURATION

Prime panier autre



COUPURE



01. EXEMPLE

9h00-12h00 et 12h30-17h00

02. TEMPS DE TRAVAIL

- Journée fractionnée
- Planifié hors du temps de travail
- Peut quitter l'établissement

03. AVANTAGE RESTAURATION

Titre restaurant



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Hotline HumanCare

Vous ressentez le **besoin d'être entendu** ou vous faites face à un **problème** concernant votre **service** ou à **titre individuel** ? Vos **représentants du personnel CFDT** sont là pour vous aider. Mais vous avez également la possibilité d'utiliser la ligne d'assistance de l'EFS, qui garantit l'**anonymat** et la **confidentialité**.

Il s'agit d'une plateforme digitale qui est spécialisé dans la **promotion de la qualité de vie au travail** et la **prévention des risques psychosociaux**.



0805 691 670

Si vous souhaitez plus d'informations rendez vous sur la page Sharepoint RH dédié : les services > ressources humaines > espace salarié > santé > prévention des RPS > cliquez sur "ici"

Rejoignez-nous !

Rejoindre la **CFDT**, c'est plus **qu'adhérer** à un syndicat : c'est s'impliquer pour **protéger vos droits**, **améliorer vos conditions de travail** et participer à des décisions qui vous concernent au quotidien.

Plus nous sommes nombreux, plus **notre voix est forte**, et plus nous pouvons agir **concrètement** pour **vous**, pour vos **collègues** et pour **l'avenir de tous**.

En 2026, choisissez **l'engagement**. Rejoignez la **CFDT** et construisons ensemble un environnement de travail plus **juste**, **sûr** et **respectueux** pour chacun.

Votre voix compte. Ensemble, faisons-la résonner !

[Cliquez ici pour nous rejoindre !](#)



Christine WALTER et
Catherine LEGENTIL

Déléguées syndicales régionales
CFDT EFS Grand Est

christine.walter67@gmail.com
catherinelegentil@laposte.net

P.-S. : Conformément à notre accord, il n'est pas possible de répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle

"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte email, bloquer l'expéditeur."